

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

**Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION****

**Année 2018
Séance du 5 avril 2018**

N° 48

Objet : Restructuration du plateau des Lauzières

Missions de maîtrise d'œuvre et d'Ordonnancement Pilotage et Coordination

Demande de subvention dans le cadre du CRET

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUX MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (à partir du rapport n°2), BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 09), HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n°28), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n°19), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques (jusqu'au rapport n° 28), RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (à partir du rapport n° 4), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à VILLARD René
AUBERT Serge a donné pouvoir à SERRA Victor
AYMES Bernard a donné pouvoir à VILLARON Bruno
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à BLANC Michel
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 5)
REBOUL Childéric a donné pouvoir à BLOT Michel
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUX MAUREL Marie Anne
TONELLI Corinne a donné pouvoir à BARBERO Christian

Etaient excusés :

ISOARD Roger
MAGAUD Marie José
MUNOZ MALDONADO Julien

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de mars 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180405-48_05042018

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre du Programme régional d'Aménagement Solidaire porté par l'ex-CCMD, une étude préalable d'aménagement et de restructuration de l'espace public du Plateau des Lauzières avait été réalisée.

Le Plateau des Lauzières regroupe des équipements et des services à vocations principalement intercommunales.

Cet espace public comprend aujourd'hui :

- le Centre Culturel Simone Signoret, avec une médiathèque, une salle d'expositions, un cinéma (3 salles, dont art et essai), un restaurant ;
- le Théâtre Durance conventionné scène régionale ;
- une halle couverte à utilisation mixte (centre de congrès/boulodrome, équipements sportifs avec un gymnase et une salle de gym) ;
- le groupe scolaire maternelle et primaire Langevin.

Cet ensemble bâti a aujourd'hui besoin d'être adapté, en particulier aux normes techniques en vigueur en matière thermique, d'accessibilité pour les PSH, de sécurité, de performance énergétique, mais aussi par rapport aux besoins et aux demandes des usagers pour les rendre toujours plus attractifs notamment par leur esthétique, leur intégration paysagère et environnementale et leur fonctionnalité.

Une partie de l'espace non bâti a également besoin d'être aménagée, en lien et/ou en complémentarité avec l'ensemble du bâti existant et avec la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Une attention particulière a été portée sur l'urgence à traiter les problèmes de chauffage des équipements existants.

Divers aménagements sont envisagés pour réaménager cet espace public et en faire un modèle de réhabilitation avec dans un premier temps une intervention sur les bâtiments existants et les espaces extérieurs :

- Rénovation énergétique des bâtiments du Centre Culturel
- Requalification des façades du Centre Culturel
- Modification des entrées publiques du cinéma, de la médiathèque et du théâtre (suppression de la « cage aux lions »), avec aménagement des abords en vue d'une futur place centrale, et préparation à l'arrivée d'un futur réseau de chaleur
- Extension/ réaménagement de la terrasse ouverte/fermée du restaurant
- Extension des locaux sociaux du cinéma, création d'une salle de réunion partagée au-dessus du restaurant.
- Création d'un vestiaire pour le théâtre dans « la placette »
- Gestion des eaux pluviales (création de noues)

Une étude de programmation a été menée entre la fin de l'année 2017 et le début de l'année 2018. Le coût estimé des travaux est de 1.800.000 € HT avec un coût d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) estimé de 92.110 € HT.

Dans un second temps un programme avec construction de bâtiments neufs sera ensuite envisagé afin d'accueillir de nouveaux équipements (chaufferie centrale bois, office de tourisme, salles de réunion, salles de musique et de danse, salles de sport...) De même, un travail sera à mener sur les espaces extérieurs avec notamment

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180405-48_05042018

l'aménagement du carrefour d'entrée de site, la requalification de l'avenue des Lauzières, la création d'une nouvelle offre de stationnement, la création d'une voie verte permettant d'accéder au site.

L'ensemble du projet était inscrit au Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) porté par le Pays Durance-Provence afin d'assurer un financement régional à cette opération. Lors de la clause de revoyure du contrat opérée par Provence Alpes agglomération en mai 2017, l'opération a été conservée dans le nouveau programme d'actions. Le projet global a été présenté au Conseil régional le 19 juin 2017.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé au Conseil régional avant le 30 juin 2018.

Ce projet structurant présente un intérêt évident pour l'exercice de la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » de la communauté dans le respect du développement durable et de la maîtrise de l'énergie.

La diversité et la complexité des travaux envisagés nécessitent le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre (MOE) et d'un OPC (Ordonnancement, Pilotage, Coordination). Le coût de ces prestations est estimé à 238.050,00 € HT pour un coût TTC de 285 660 €.

Le plan de financement prévisionnel des missions de MOE et OPC s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses HT en euros €		Recettes HT en euros €	
Postes de dépense	Montants	Financeurs	Montants
Prestation	238 050,00 €	Région PACA CRET 35%	83 317,50 €
		Autofinancement PAA 65 %	154 732,50 €
Total	238 050,00 €	Total	238 050,00 €

Il vous est demandé :

- d'approuver le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre selon le plan de financement prévisionnel présenté ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- d'inscrire les crédits au budget 2018 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région, de procéder au recrutement de la maitrise d'œuvre et de solliciter le versement de la subvention.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

